

GESTION DES DÉCHETS

Optimisation de la gestion
des matières premières & résiduelles

ENJEUX

UN MODÈLE DÉPASSÉ

Le prélèvement des ressources planétaires de toute nature et la génération de déchets produits via leur transformation et leur consommation est en perpétuelle croissance. Cette intensité est considérablement supérieure à la capacité de la Terre à régénérer ces ressources et à absorber ces déchets. Elle participe au dépassement des limites planétaires. Ainsi, **le modèle économique linéaire « extraire-fabriquer-consommer-jeter »** doit tendre vers un modèle plus sobre et circulaire.

L'IMPACT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS
EN FRANCE

En dehors des matières réemployées, compostées (déchets organiques) ou recyclées, les déchets à éliminer sont déposés dans l'une des 230 décharges à ciel ouvert ou incinérés dans l'un des 124 incinérateurs. Malgré des mesures sanitaires et environnementales de plus en plus réglementées, le traitement et le stockage de ces déchets représentent une source de pollution des milieux, air - eaux - sols, non négligeable.

“Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit”

RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE

La recommandation va au-delà de l'optimisation du geste de tri et du recyclage. Tout doit être mis en œuvre pour limiter la consommation des matières premières. La priorité est donnée à la prévention et au réemploi en accord avec la hiérarchie du mode de traitement des déchets. Le recyclage n'est par nature pas sans impact et tous les déchets ne sont pas recyclables et encore moins recyclés.

RISQUES
& OPPORTUNITÉS

ENVIRONNEMENTAUX

Maîtrise de l'épuisement des ressources et de la dégradation des milieux et des écosystèmes / Conséquences environnementales de l'enfouissement et de l'incinération.

SANITAIRES ET SOCIAUX

Respect de la réglementation et santé au travail / Conséquences sanitaires de l'enfouissement et de l'incinération.

ÉCONOMIQUES

Réduction des frais de traitement et d'élimination des déchets dangereux et des pertes liées au gaspillage

LES DÉCHETS EN FRANCE - QUELQUES CHIFFRES



568 kg/hab. /an

+ DÉCHETS D'INDUSTRIE
ET D'ENTREPRISE

= 4,6 T/hab./an

Source ADEME, 2018

MOINS DE 30 % DES PLASTIQUES
SONT RECYCLÉS

Source Citeo, 2021

HIÉRARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

DÉCHET ÉVITÉ

PRÉVENTION

NON DÉCHET

RÉEMPLOI

DÉCHET

RECYCLAGE

VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE

ÉLIMINATION

RECOMMANDATIONS & BONNES PRATIQUES DÉMARCHE 5R

La démarche fait écho à la hiérarchie des modes de traitement des déchets. Tout est fait pour éviter la génération de ceux-ci. Pour la mener, la réflexion débute par le fait de **Refuser**, puis **Réduire** ce qui n'est pas refusable ou évitable. La 3^{ème} étape incite à **Réutiliser** ou réemployer tout objet susceptible de l'être.

Enfin, l'action de **Recycler** n'arrive qu'en 4^{ème} position. En milieu privé, le 5^{ème} R est classiquement celui de **Rendre à la terre** ou composter. En cabinet, il sera opportun d'adopter un 5^{ème} R global : **Repenser** son activité ou ses besoins.

REFUSER ✗	RÉDUIRE ✕	RÉUTILISER ♻️	RECYCLER ♻️	REPENSER 💡
ÉCHANTILLONS	GESTION DES STOCKS	ACHAT D'OCCASION	PAPIER	RÉAJUSTEMENT DES ORTHÈSES
CADEAUX PUBLICITAIRES	UN PRODUIT PAR USAGE	DON HUMANITAIRE	CARTOUCHES D'ENCRE	SURQUALITÉ

Le tableau proposé est à adapter au contexte et contraintes du cabinet et à compléter selon la démarche d'amélioration continue.

REGLEMENTATIONS & RECOMMANDATIONS

DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS (DAS)

La vigilance doit être portée sur le respect des textes régissant la gestion des **DAS à risque infectieux** (DASRI). Parmi ceux-ci, figurent les Codes de la santé publique, du travail ou encore de l'environnement.

En cabinet de pédicurie-podologie (PP), la plupart des DAS sont assimilables à des déchets ménagers. En effet, la recommandation actuelle évolue dans le sens d'une lecture ciblant l'analyse du risque infectieux réel (vs le danger infectieux) associé aux DAS susceptibles d'être gérés en cabinet PP. Elle permet de définir les déchets entrant dans cette catégorie :

- les DAS objets piquants coupants tranchants (OPCT) qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique.
- les DAS susceptibles de contenir un micro-organisme potentiellement pathogène ET pour ceux-ci l'existence d'une voie de pénétration du germe chez l'homme (aérienne, digestive, percutanée, transmuqueuse), tel que le risque d'écoulement sur la chaussée. Ce risque est ici suffisamment négligeable pour que ces DAS du cabinet intègrent la filière des déchets assimilables aux déchets ménagers.

“La seule présence de sang ou de liquide biologique n'est pas un critère de classement en DASRI”

LES ENJEUX DU TRI DES DASRI STRICTEMENT DÉFINI

- Respecter la réglementation sanitaire et environnementale et la protection des professionnels et du public tout au long de la filière déchets (de la production à la destruction)
- Optimiser les filières de tri et favoriser le recyclage des matières résiduelles (ce qui est interdit pour les DASRI)
- Réduire les coûts (les DAS ne nécessitent pas de prise en charge par un prestataire agréé) et les impacts environnementaux.

Pour les professionnels, la recommandation est de les retourner au fabricant ou fournisseur ou leur faire suivre une filière de collecte sécurisée (ex. : prestataire DASRI).

DAS À RISQUE CHIMIQUE

Ils doivent être traités séparément des déchets ménagers, déposés en déchèterie ou prise en charge par un prestataire spécialisé. **Voir Fiche 03 Gestion du risque chimique et Focus. Réglementation des produits chimiques et étiquetage.**



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Les équipements hors d'usage fonctionnant sur secteur, avec piles ou batteries doivent être confiés à des éco-organismes, en déchèterie ou points de collecte spécifiques. Les DEEE médicaux, afin d'être correctement dépollués avant d'être recyclés, sont gérés par des éco-organismes spécialisés (Ecosystem – Ecologic).



Le traitement des DASRI vs déchets ménagers = 3 X plus d'émissions de GES

DÉCHETS ISSUS DE MÉDICAMENTS (DIMED)

Pour les particuliers, les DIMED, sont à déposer en pharmacie. Ils suivront la filière d'élimination de l'éco-organisme Cyclamed®.